



Compte-rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à St-Cyr-sur-Morin » 15 décembre 2022

Lieu : Mairie de Bellot

Rédigé par : Jessica LOPEZ et Marion GRIMAUD

Diffusé le : 03 janvier 2023

La présentation ainsi que ce compte-rendu sont également téléchargeables sur le site Internet du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à St-Cyr-sur-Morin » : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-petit-morin/documents-a-telecharger>

1.1. Personnes présentes

PRENOM	NOM	ORGANISME
Philippe	DE VESTELE	Président du Comité de Pilotage, Vice-président de la Communauté de Communes des 2 Morin, président du SMAGE des 2 Morin
Alexandre	BORDEREAU	Communauté de Communes des 2 Morin
Frédéric	MOREL	Maire de BELLOT
Jean-Luc	LAPLAIGE	Maire de VILLENEUVE-SUR-BELLOT
Colette	GRIFFAUT	Adjointe VILLEUVE-SUR-BELLOT
Marguerite	LAFOND	Adjointe SAINT-CYR-SUR-MORIN
Chantal	MENJAUD	Adjointe SAINT-CYR-SUR-MORIN
Lauriane	QUIBLIER	DRIEAT
Jessica	STONINA	DDT Seine-et-Marne
Hélène	BLOT	SMAGE 2 Morin
Maxime	LOCHON	SMAGE 2 Morin
Jean-Luc	MUSART	Président du Syndicat Intercommunal du Petit Morin Aval
Gérard	ROUYER	FranSylva-IdF
Didier	ST HILAIRE	AAPPMA Vallée du Petit Morin
Laura	VERIN	Fédération de chasse de Seine-et-Marne
Philippe	BUSH	FNE 77
Maxime	LESIMPLE	Responsable technique – Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

SITE NATURA 2000 FR 1100814 « LE PETIT MORIN DE VERDELOT A ST-CYR-SUR MORIN »



PRENOM	NOM	ORGANISME
Marion	GRIMAUD	Chargée d'études N2000 Petit Morin « milieux aquatiques » – Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Fiona	LEHANE	Directrice, CPIE des boucles de la Marne, AVEN du Grand-Voyeux
Charlotte	GIORDANO	Directrice adjointe, CPIE des boucles de la Marne, AVEN du Grand-Voyeux
Jessica	LOPEZ	Chargée d'études N2000 Petit Morin « milieux terrestres » – CPIE des boucles de la Marne, AVEN du Grand-Voyeux

Personnes excusées :

Thierry ROY, Association TERROIRS
Antoine CHARPENTIER, Région Ile-de-France
Aliénor MISCOPIN, Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne
Safiya CISSE, Conseil départemental 77 / SEPOMA
Laura MANTEAU, Agence de l'Eau Seine-Normandie
Camille HUREZ, Comité Île-de-France Canoë Kayak et Sports de Pagaie

Début de séance : 10h00

Ordre du jour de la réunion :

- ✓ Présentation de la nouvelle animation N2000 du Petit Morin
- ✓ Présentation du CPIE des boucles de la Marne, structure animatrice N2000 du Petit Morin pour les milieux terrestres
- ✓ Rappel des missions des structures animatrices
- ✓ Bilan de l'animation 2021 et 2022 par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- ✓ Bilan de l'animation 2022 (fin août – décembre) par le CPIE des Boucles de la Marne
- ✓ Perspectives 2023 par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et le CPIE des Boucles de la Marne



1. Suivis scientifiques 2021/2022 – Milieux aquatiques

Le bilan des suivis scientifiques menés en 2021 et 2022 (milieux aquatiques) est présenté par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

✓ Bilan conditions hydro climatiques

=> *Thermie*

L'année 2021 a été marquée par des conditions hydro climatiques fraîches (16.98 au max). Des températures un peu plus élevées ont été enregistrées en 2022 (17.76).

Toutefois, le constat n'est pas alarmant pour les populations piscicoles.

Une baisse tardive de la température de l'eau a néanmoins été défavorable pour la reproduction de la truite en 2021. L'année 2022 a été, quant à elle, favorable.

=> *Débit*

La sécheresse de 2022 est marquée par un débit du Petit Morin plus faible, en comparaison avec les années précédentes. Le débit n'a pas réaugmenter en novembre et décembre ce qui aura certainement un impact sur les populations piscicoles et les résultats d'inventaire en 2023.

✓ Inventaires piscicoles

=> *Station de BELLOT*

Le peuplement observé sur la station diffère du peuplement théorique attendu.

Les espèces carnassières (truite, brochet, perche) sont quasiment absentes sur peuplement. Cela est dû principalement au manque d'habitats et de caches sur la station ainsi qu'on colmatage du lit de la rivière. Cela a pour conséquence une surabondance des espèces accompagnatrices telles que le chabot ou le vairon. La lamproie de Planer n'a pas été observée sur la station en 2021. Cela est certainement dû au manque d'habitats de grossissement (zones sablo-limoneuses) favorables pour les larves de la lamproie. Peu d'espèces d'eaux vives (barbeaux, goujon, vandoise, etc.) et d'eaux calmes (brochet, bouvière, tanche) ont été observées. Cela est à mettre en lien avec les obstacles à la continuité écologiques présents sur le Petit Morin mais aussi avec la dégradation des habitats et des zones de frayères.

Echanges :

Pour pallier les problèmes de pollution, la CC2M indique que des travaux ont lieu sur la piscine de BELLOT (création d'un bassin de rétention). Par ailleurs une station d'épuration des eaux usées est en cours de construction. Projet également en cours sur la commune de ST-CYR-SUR-MORIN.

Le Canoë Kayak club des Meulières de St-CYR-SUR-MORIN indique qu'une vanne a été ouverte sur le Petit Morin au printemps 2022. Le débit a baissé mais le cours d'eau n'était pas à sec.

La Fédération de pêche indique qu'il ne faut pas hésiter à les alerter car l'absence de débit aura un impact sur les populations piscicoles. L'AAPPMA Vallée du Petit Morin signale qu'elle rencontre parfois des difficultés avec certains propriétaires au sujet de l'ouverture/la fermeture des vannes.

La DDT de Seine-et-Marne précise qu'un courrier est envoyé chaque année aux propriétaires afin de les encourager à ouvrir les ouvrages en période hivernale. L'AAPPMA Vallée du Petit Morin indique

SITE NATURA 2000 FR 1100814 « LE PETIT MORIN DE VERDELLOT A ST-CYR-SUR MORIN »



qu'il faut être prudent sur la procédure à communiquer car les vannes ne doivent pas être toute ouvertes d'un seul coup. J. STONINA va échanger sur ce point avec le service police de l'eau.

L'AAPPMA Vallée du Petit Morin évoque qu'il serait pertinent de rencontrer les propriétaires de moulins afin de les sensibiliser et de coordonner les interventions. La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique suggère d'impliquer le Syndicat de rivière sur cette problématique.

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique va faire remonter cette problématique à la DDT pour intervention et accompagnement des propriétaires.

Compte tenu de la difficulté de prévoir les conditions météorologiques (notamment les épisodes de fortes pluies), plusieurs pistes sont suggérées : surveillance locale ; système d'alerte par sms aux propriétaires.

=>Stations de VILLENEUVE SUR BELLOT

Les deux stations inventoriées en 2021 sont séparées par deux ouvrages. Le moulin de Villeneuve-sur-Bellot présente toujours un impact sur la rivière (embâcles etc.).

Les mêmes espèces ont été observées sur les deux stations mais en abondances différentes. Les abondances sont plus élevées sur la station aval, ce qui montre qu'il existe toujours un impact des ouvrages sur la continuité écologique et que celle-ci n'est que partiellement restaurée.

Très peu d'espèce carnassières sont présentes sur les stations, on constate notamment l'absence de la truite fario. Cette absence est très probablement due au manque d'habitats sur les stations ainsi qu'à la thermie défavorable de 2021. Cela a pour conséquence une surabondance du chabot sur les stations.

Le manque d'habitats et le colmatage des substrats sur les deux stations sont défavorables pour la présence des espèces d'eau vives telles que le barbeau ou le goujon. Cela explique la faible abondance de ces espèces observées sur la station.

On observe un déséquilibre du peuplement par rapport au peuplement théorique attendu par la Biotypologie de Verneaux (peuplement de référence sur le Bassin Seine).

=>Affluents sur Petit Morin

Depuis 2022, des inventaires piscicoles sont également réalisés sur les affluents du Petit Morin.

Cette année, se sont le ru de la Fonderie à Orly-sur-Morin et le ru d'Avaleau à Sablonnières qui ont été inventoriés.

Sur le ru de la Fonderie, le substrat est colmaté, ce qui est défavorable pour la présence de la truite qui est absente du peuplement. Les espèces accompagnatrices de la truite sont présentes avec une abondance qui est conforme à celles attendues en théorie, exceptée pour la lamproie de Planer qui est absente. Ce résultat est dû à l'absence de zones de grossissement (fonds sablo-limoneux) sur le ru de la Fonderie.

Le ru de d'Avaleau est très colmaté, et la granulométrie est moins importante et moins diversifiée. Cela se ressent dans les résultats d'inventaire avec des abondances d'espèces inférieures à celles attendues en théorie. La truite est présente sur la station mais en densité très faible, du fait de la pauvre qualité de l'habitat sur la station. Depuis 2017, on observe la chute des densités de truites fario (une des plus belle du département) sur le ru d'Avaleau qui est de plus en plus colmaté. L'origine de ce colmatage



n'est pas clairement identifiée. Un dépôt de betteraves fait il y quelques années a eu un impact fort sur la qualité du ru. Mais cela n'est certainement pas la seule cause.

L'AAPPMA de la Vallée du Petit Morin indique que des prélèvements pour analyser la qualité de l'eau sont réalisés par le département. Pour elle, il serait également intéressant d'analyser les sédiments pour essayer de déterminer l'origine du colmatage. Il se peut que le département réalise déjà le prélèvement des sédiments, cela sera à vérifier.

La FDAAPPMA 77 informe qu'une population d'écrevisse signale (espèce exotique américaine) est localisée et concentrée sur le ru d'Avaleau entre la confluence avec le Petit Morin et le lavoir. Si la continuité écologique doit être rétablie sur le ru, cet élément devra être pris en compte pour éviter la propagation de l'espèce qui serait nuisible pour la population d'écrevisses autochtones.

La FDAAPPMA 77 souligne l'importance des affluents pour les espèces piscicoles. En effet, ces petits rus sont souvent utilisés comme zone de reproduction et de nurseries par les espèces telles que la truite, le chabot, le vairon ou la lamproie de Planer. Il est par conséquent tout autant important de les préserver que le cours principal du Petit Morin.

✓ **Suivi de la population d'Ecrevisse à pattes blanches**

Une population d'écrevisse à pattes blanches a été découverte en 2017 sur le ru de la Fonderie par la FDAAPPMA 77 dans le cadre de l'étude des affluents du Petit Morin.

Cette population est suivie chaque année depuis 2017. En 2022, ces suivis ont été ajoutés au réseau de suivi Natura 2000.

Les écrevisses observées se situent principalement dans la partie aval. La partie amont est très dégradée. Des traces de passages d'engins agricoles ou forestiers ont été constatés dans le ru en été 2022.

✓ **Suivi de la population de Mulette épaisse**

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a rédigé un rapport d'état des connaissances en 2021 des populations de mulette épaisse sur les sites Natura 2000 rivière de Seine-et-Marne.



2. Synthèse de l'état des connaissances des 3 espèces et des habitats d'intérêt communautaire – Milieux terrestres

Le CPIE des boucles de la Marne présente une synthèse de l'état des connaissances des 3 espèces (Cuivré des marais, Sonneur à ventre jaune et Triton crêté) et des habitats d'intérêt communautaire depuis le démarrage des suivis scientifiques.

Le CPIE des boucles de la Marne insiste sur la situation alarmante du Cuivré des marais et du Sonneur à ventre jaune sur la vallée du Petit Morin. Une des causes évoquées est la dégradation des sites connus de ces espèces et de leurs habitats au global du périmètre N2000 (fauches répétées à des dates défavorables).

Echanges :

La commune de SAINT-CYR-SUR-MORIN indique qu'il est aussi important de sensibiliser les services techniques en plus des propriétaires privés et des élus.

FranSylva-IdF précise par ailleurs qu'un changement de direction du CRPF est en cours (un habitant du site normalement).

La commune de ST-CYR-SUR-MORIN et de BELLOT alertent sur le fait que des coupes forestières ont parfois lieu sur les espaces boisés classés sans que les municipalités soit informées par les propriétaires privés. Mr le maire de BELLOT indique d'ailleurs que dans le cadre d'une procédure contre un propriétaire privé à la suite de coupes forestières non autorisées, le tribunal administratif a donné raison à ce dernier

L'AAPPMA Vallée du Petit Morin mentionne une certaine contradiction entre la volonté de développer les activités touristiques (baignade, VTT, etc.) sur la vallée et les enjeux écologiques.

Le CPIE boucles de la Marne conclut cette partie en précisant que des cartes de synthèse des enjeux N2000 pour les milieux terrestres par commune vont être élaborées et communiquées aux différentes municipalités. Des rencontres sont d'ailleurs en cours avec chaque commune.

3. Evaluations des incidences N2000 (EIN)

Les dossiers suivis et autres projets hors EIN sont présentés par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et le CPIE des boucles de la Marne.

4. Contractualisation

✓ Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC)

A partir de 2023, la Fédération De Chasse de Seine-et-Marne (FDC 77) pilotera les MAEC Biodiversité sur la vallée du Petit Morin (et plus largement sur l'est du département).

Echanges :

La FDC 77 évoque plusieurs MAEC dans le cadre de la nouvelle programmation : création de couvert d'intérêt ; création de prairies ; maintien des milieux ouverts ; pâturage raisonné ; préservation des



AVEN DU GRAND-VOYEUX BOUCLES DE LA MARNE



milieux humides ; entretien des haies...La FDC 77 précise qu'elle organise des plantations de haies dans le cadre du plan France relance.

5. Perspectives 2023

✓ **Changement de gouvernance N2000**

Les animatrices évoquent le changement de gouvernance N2000 qui sera transférée aux régions à partir de 2023.

Echanges :

La DRIEAT indique que le suivi des dossiers sera assuré jusqu'en mars 2023 en accompagnement de la région IDF (En attente de recrutement d'un salarié en région). Un temps de transition est ainsi à prévoir sur 2023 qui va impacter temporairement la mise en place de contrats N2000.

✓ **Ajout de membres au COPIL**

Le CPIE des boucles de la Marne indique souhaiter intégrer de nouveaux membres (pertinents avec la nouvelle animation des milieux terrestres). Ces membres ont donné leur accord préalable. Il s'agit de :

- Pierre RIVALIN de la Société Herpétologique de France
- Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'IDF
- Le Conservatoire Botanique National du Bassin parisien

La Société Nationale de Protection de la Nature a été également contactée => en attente de leur retour.

Echanges :

La DDT précise qu'il faudra ajouter ce sujet à l'ordre du jour du prochain COPIL pour validation et inviter les futurs membres concernés.